

RESTAURANT SCOLAIRE

Année 2017-2018

RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire fonctionne tous les jours de classe.

En cas de grève des enseignants ou du personnel de l'école, le restaurant scolaire ne peut pas fonctionner. Cependant, au cas par cas et en fonction des situations, des solutions de remplacement pourront être envisagées.



Seuls les enfants âgés d'au moins 3 ans pourront être acceptés à la cantine.

Aucun enfant ne sera accepté à la cantine s'il n'est pas inscrit au préalable.

INSCRIPTIONS :



**LES INSCRIPTIONS S'EFFECTUENT EN COMPLETANT
LE « Profil d'inscription Annuel »
(annexe 2)**

Ce Profil d'inscription est un engagement annuel servant de référence pour l'inscription et la facturation

Les inscriptions au jour le jour ne sont pas possibles. Il est impératif de les planifier à l'avance (sauf circonstances exceptionnelles).

MODIFICATIONS :

Toute modification fait l'objet d'un AVENANT. (Disponible sur le lieu d'accueil et sur le site de la mairie www.mairie-saintloupcommas.fr à la rubrique : Jeunesse/centre de loisirs/Téléprocédures CLM

Ces changements sont possibles tout au long de l'année en respectant le délai d'information minimum de 4 jours ouvrables.

Deux solutions possibles pour effectuer ces modifications :

- En remettant en main propre l'avenant soit à un responsable de la structure soit en le déposant dans la boîte aux lettres « RESTAURANT SCOLAIRE ACCUEILS DE LOISIRS »
- Par mail en joignant l'avenant en pièce jointe à alae.stloup@gmail.com



**Aucune modification ne sera acceptée par téléphone
ou via le cahier de liaison**

	LUNDI	MARDI	MERC	JEUDI	VEND	LUNDI	MARDI	MERC	JEUDI	VEND
Ex 1	<u>Modif avant 18h30</u>	<u>REPAS NON REMBOURSES</u>								
Ex 2		<u>Modif avant 18h30</u>	<u>REPAS NON REMBOURSES</u>							
Ex 3			<u>Modif avant 18h30</u>	<u>REPAS NON REMBOURSES</u>						
Ex 4				<u>Modif avant 18h30</u>	<u>REPAS NON REMBOURSES</u>					
Ex 5						<u>Modif avant 18H30</u>	<u>REPAS NON REMBOURSES</u>			



Hors délai modification non prise en compte



Si ce délai n'est pas respecté, la facturation ne pourra pas être modifiée.

CAS PARTICULIER DE LA MALADIE (SUR PRESENTATION OBLIGATOIRE DU CERTIFICAT MEDICAL)

En cas d'absence pour maladie d'un enfant, le service devra en être informé **AVANT 10h00** par mail : alae.stloup@gmail.com.

Le délai de carence de 48h est automatiquement appliqué.

La régularisation sera effective sur la facture du mois suivant **sur présentation d'un certificat médical (par mail ou dans la boîte aux lettres intitulée « Restaurant Accueils de Loisirs ») dès le 1^{er} jour d'absence, précisant la durée.**

En cas de prolongation d'absence maladie, le service doit être prévenu **AVANT 10h00** par mail : alae.stloup@gmail.com.

Dans ce cas, le délai de carence ne sera pas réappliqué.

Exemple pour un enfant, inscrit tous les jours à la cantine et malade 3 jours

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Absence signalée avant 10h00, avec certificat médical		<u>Remboursé</u>	<u>Inscrit</u>	<u>Inscrit</u>

48h de carence repas non remboursés

Si prolongation de l'arrêt maladie

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
			Si prolongation signalée impérativement avant 10h00, avec certificat médical	<u>Remboursé</u>

Repas remboursés

FACTURATION :



**UNE FACTURE MENSUELLE
EST ADRESSEE AUX FAMILLES
DANS LE CAHIER DE LIAISON**

ATTENTION : En l'absence des pièces justificatives permettant le calcul du quotient familial (attestation CAF ou avis d'imposition), le tarif le plus élevé sera appliqué

PAIEMENT

La date limite de paiement sera indiquée sur la facture adressée aux familles.

Le paiement des repas sera effectué **pour le mois et payable à l'avance EXCLUSIVEMENT.**

Le paiement se fera :

- ↪ **Soit par chèque** établi à l'ordre du TRESOR PUBLIC, à mettre dans la boîte aux lettres intitulée « RESTAURANT ACCUEILS DE LOISIRS », située à l'entrée principale de l'école,
- ↪ **Soit en espèces**, (directement auprès du régisseur)
- ↪ **Soit par prélèvement**, (pour les personnes déjà au prélèvement, à retourner uniquement que si vous avez changé de coordonnées bancaires),
- ↪ **Soit par carte bancaire** (Service TIPI sur internet)

Les régularisations éventuelles seront effectuées par le régisseur lors de la facturation du mois suivant.

ATTENTION

Prix des repas :

Depuis septembre 2012, les tarifs de la restauration scolaire sont établis en fonction du Quotient Familial sur présentation de l'attestation délivrée par la CAF ou du dernier avis d'imposition.

A défaut de communication de cette attestation ou des documents nécessaires au calcul du quotient familial, **il sera appliqué le tarif le plus élevé.**

TARIFS

Tranches	Quotient Familial	Tarif en € Maternelle	Tarif en € Élémentaire/ ALSH
1	< 400	1.14	1.27
2	401 à 600	1.64	1.77
3	601 à 800	2.14	2.27
4	801 à 1050	2.64	2.77
5	1051 à 1600	3.14	3.27
6	> 1600	3.64	3.77

DISCIPLINE :

Pendant le repas, les enfants sont tenus de respecter la discipline d'usage.

Le non-respect de cette discipline pourrait entraîner l'exclusion temporaire après le deuxième avertissement sur décision de Monsieur le Maire.

Aucun enfant prenant son repas à la cantine ne pourra quitter l'école entre 12 h et 14 h.

Une assurance responsabilité civile et individuelle ou une assurance extrascolaire est obligatoire pour tout enfant présent.

ASSISTANCE MEDICALE

En cas d'incident ne pouvant être traité par l'équipe des Accueils de Loisirs et nécessitant les soins d'un médecin, l'enfant sera examiné par l'un des médecins suivants :

- Docteur ROQUES à SAINT LOUP CAMMAS,
- Cabinet médical de PECHBONNIEU,

- Cabinet médical de SAINT GENIES BELLEVUE.
- Services d'urgence

Les parents seront avertis par téléphone par le personnel de l'Accueil de Loisirs.



NOUS VOUS RAPPELONS QUE LE PERSONNEL N'EST PAS HABILITE A DONNER DES MEDICAMENTS (sauf si un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place)

ALLERGIES ALIMENTAIRES



**En cas d'allergie alimentaire reconnue ou d'une suspicion, vous devez vous adresser IMPERATIVEMENT au secrétariat général de la mairie avant toute inscription à la cantine.
AUCUN ENFANT ALLERGIQUE NE SERA ACCEPTE A LA CANTINE SANS PAI**